

BURKINA FASO

==

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

==

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE

==

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

*Session permanente*

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

-----

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

#### **Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

#### **Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

#### **Ordre du jour :**

- **Projet de loi portant organisation du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso, dossier n°124.**
- **Projet de loi portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnances les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers, dossier n°125.**

La séance plénière du vendredi 20 décembre 2024 s'est ouverte à 09 heures 16 minutes.

### **1. Le quorum**

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 11
- absent non excusé : 01 à **00**
- présents : 59 à **60**
- procurations : 11 11
- votants : 70 à **71**

### **2. Les annonces**

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par les Conférences des présidents réunies en leurs 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> séances, tenue les jeudis 12 et 19 décembre 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

En outre, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 29 novembre 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du vendredi 08 et du mardi 12 novembre 2024, mis à la disposition des députés, ont été également adoptés.

Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition a annoncé et salué la présence, à l'hémicycle, de l'Association YAMWECRE pour la santé et des étudiants en droit de l'Université Aube nouvelle de Ouagadougou en visite à l'Assemblée législative de transition.

### **3. Le dossier n°125**

Le rapport n°2024-043/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond, présenté à la plénière par la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commissions du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Wiloho COULIBALY, Basile NANA, Sayouba ZONGO et Drissa KY, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

### **3.1. Le débat général**

#### **3.1.1- Les questions et les préoccupations de la plénière**

Les principales préoccupations et questions de la plénière ont porté sur les points suivants :

- l'exigence de lois d'habilitation par les partenaires techniques et financiers pour le financement des projets ;
- les inquiétudes sur les insuffisances qui pourraient résulter de la procédure du fait du non-contrôle des accords et prêts par le Parlement en amont ;
- la durée de l'habilitation (12) mois.

#### **3.2.2- Les réponses du Gouvernement**

Concernant **l'exigence de lois d'habilitation par les partenaires techniques et financiers pour le financement des projets**, Madame Fatoumata TRAORE/BAKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du Budget a rassuré la Représentation nationale que c'est une décision du Gouvernement dans le cadre de la procédure de ratification des accords de prêts. Elle a ajouté que la loi d'habilitation permet au Gouvernement de réduire le délai d'entrée en vigueur des accords et conventions et accélérer le démarrage des projets.

S'agissant **des inquiétudes sur les insuffisances qui pourraient résulter de la procédure, du fait du non-contrôle des conventions de prêts par le Parlement en amont**, la Ministre a rassuré les députés en évoquant les précautions prises par le Gouvernement avant la signature des conventions de prêts avec les partenaires financiers et techniques. Elle a cité la fiche remplie par les ministères porteurs de projets indiquant tous leurs détails. Cette fiche est soumise au Conseil des ministres. La Ministre a relevé que

cette fiche est une innovation qui permet au Conseil de ministres de connaître les différentes composantes, les résultats et l'impact du projet sur les populations avant d'autoriser les ministères à négocier les projets avec les partenaires techniques et financiers. Elle a aussi souligné la possibilité, pour le Gouvernement, de restructurer les projets dont les conventions avaient été déjà signées et inviter les ministères porteurs de projets à renégocier les conditions des financements si les objectifs du projet ne vont pas dans le sens visé par le Gouvernement. Madame la ministre a, par ailleurs, informé les députés de l'existence d'un nouveau système au Ministère de l'Economie et des finances qui permet d'étudier insidieusement les plans de travail annuels budgétisés des projets et programmes. Elle a précisé que cet exercice sera étendu au niveau de tous les ministères pour revoir l'ensemble des activités des projets.

Par rapport à **la durée de l'habilitation qui est de douze mois**, la Ministre a fait savoir que chaque pays arrête son délai d'habilitation. Elle a estimé que la durée de douze mois était raisonnable et convient au Gouvernement parce qu'il lui permet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'entrée en vigueur des accords et conventions et accélérer le démarrage des projets.

### **3.3. Le vote**

*(Le nombre de votants est passé de 70 à 71 députés suite à l'arrivée d'un député en cours de séance.)*

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

## **4. Le dossier n°124**

Le rapport n°2024-042/ALT/CDD de la Commission du développement durable (CDD), présenté à la plénière par le député Kalifa KABRE, rapporteur, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Youssouf OUEDRAOGO et Samadou OUARE, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

## **4.1. Le débat général**

### **4.1.1- Les questions et les préoccupations de la plénière**

Les principales préoccupations et questions de la plénière ont porté sur les points suivants :

- les autorisations préalables requises pour la réalisation de films ;
- la piraterie ;
- la prise en compte des personnes malentendantes ;
- les films et publications peu recommandables sur les réseaux sociaux ;
- l'image négative du Burkina Faso à l'extérieur véhiculée par certains films burkinabè ;
- la problématique des cinéastes autodidactes ;
- l'existence d'une évaluation de l'impact des œuvres cinématographiques sur notre pays ;
- les mesures fiscales ;
- la gestion des salles de cinéma ;
- la gestion de la signalétique des films ;
- le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO) dont l'organisation risque d'échapper au Burkina Faso ;
- la création de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) ;
- "l'universitation" des diplômés de l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS).

*(A la suite des questions et préoccupations des députés, la séance a été suspendue à 12 heures 15 minutes afin de permettre au Gouvernement de préparer les réponses. La séance a été reprise à 13 heures 04 minutes par les réponses du Gouvernement aux préoccupations des députés).*

### **4.2.2- Les réponses du Gouvernement**

Dès l'entame de son propos, Monsieur Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO, Ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme, Porte-parole du Gouvernement a remercié les députés pour les félicitations à lui adressées et pour les contributions constructives. Il a ensuite fait une analyse sur le cinéma qui a débouché sur la nécessité d'une réforme du cinéma burkinabè.

Abordant **les autorisations préalables requises pour la réalisation de films**, Monsieur le ministre a précisé que dans certains pays les activités entrant dans le domaine de la culture ne peuvent pas être menées sans réunir un certain nombre de conditions. Il a affirmé que ce n'est pas le cas au Burkina Faso où il est constaté un désordre. Le Ministre a relevé que pour remédier à ce désordre, le Gouvernement a décidé d'organiser une régulation du secteur en mettant en place, entre autres, le principe de la réciprocité. A cet effet, il a souligné que si des pays donnés imposent des règles pour réaliser des tournages, le Burkina Faso en fera de même.

Pour ce qui est de **la piraterie**, le Ministre a rassuré les députés que la préoccupation est déjà prise en charge par le Bureau burkinabè du droit d'auteurs (BBDA) qui travaille sur la base des textes qui régissent le droit de la propriété intellectuelle pour lutter contre la piraterie.

Sur la question de **la prise en compte des personnes malentendantes**, monsieur le Ministre a annoncé la réforme que le Gouvernement envisage à travers le financement des films qui prendront en compte des orientations spécifiques parmi lesquelles la prise en compte de certains publics cibles dont les personnes handicapées en général. Il a ajouté que des règles qui profitent à tous les burkinabè seront définies dans ces films qui auront un caractère inclusif.

Se prononçant sur **les films et publications peu recommandables sur les réseaux sociaux**, le Ministre a dit que c'est une problématique qui interpelle l'ensemble des Burkinabè. Il a rassuré les députés en relevant l'existence du Conseil supérieur de la communication (CSC) dont la mission principale est de réguler les médias. Il a ajouté que cette institution est habilitée à réguler aussi les réseaux sociaux.

Pour ce qui est **l'image négative du Burkina Faso à l'extérieur véhiculée par certains films burkinabè**, le Ministre a reconnu que certaines productions véhiculent des images négatives de notre pays. Il a pris l'engagement, devant les députés, de conduire une réorientation du cinéma burkinabè afin de changer de paradigme en dirigeant les tournages vers la valorisation de l'image du pays.

Abordant la problématique des **cinéastes autodidactes**, monsieur le Ministre les invitent à aller vers un encadrement qui leur permettra d'avoir

un transfert de compétences. Il a relevé la capitalisation des expériences acquises par la mise en place d'un dispositif au profit de ces autodidactes qui n'ont pas fait l'école du cinéma mais ont le flair de pouvoir s'améliorer.

Sur **l'existence d'une évaluation de l'impact des œuvres cinématographiques sur notre pays**, le Ministre a affirmé que de façon empirique l'on peut se faire une idée de ce que les productions cinématographiques ont eu comme impact positif ou négatif. Il a précisé qu'avec la mise en place de l'ABCA, des mesures sont prévues pour permettre la sélection des productions afin de contrôler et d'avoir une maîtrise des contenus susceptibles de véhiculer des contrevaleurs.

Concernant **les mesures fiscales**, le Ministre a dit que le Gouvernement est confronté à une situation où la plupart des acteurs sont encore dans l'informel si bien qu'il est difficile de faire un recensement et d'établir une base de données. Il a ajouté que le fait d'avoir du mal à identifier les acteurs et à apprécier leur contribution individuelle ne facilite pas l'évaluation de la contribution du secteur du cinéma à l'économie de notre pays. Par contre, pour le grand secteur de l'industrie culturelle et créative, il a renseigné les députés de l'existence d'une contribution de soixante-quatre milliards avec près de huit mille emplois créés.

Au sujet de **la gestion des salles de cinéma**, Monsieur le Ministre a relevé que leur gestion a été transférée aux collectivités territoriales qui ne disposent pas de moyens financiers pour leur fonctionnement. Il a relevé le constat que certaines salles de cinéma ont été transformées en magasins, en entrepôts ou sont totalement abandonnées. Il a ajouté que le Ministère est dans la dynamique de la reprise de la gestion de ces salles, prioritairement le Ciné Sagnon de Bobo-Dioulasso et le Ciné Burkina de Ouagadougou.

Pour ce qui est de **la gestion de la signalétique des films**, le Ministre a reconnu la diffusion, à la télévision nationale, de films interdits aux moins de 12 ans à des heures auxquelles les enfants sont toujours éveillés. Il a justifié ce fait en avouant le manque, souvent, de contenus pour meubler les plages horaires. Le Ministre a demandé la contribution des parents dans la surveillance des enfants en les empêchant de suivre les films qui ne leurs sont pas destinés.

Réagissant à la question portant sur le **FESPACO dont l'organisation par le Burkina est revendiquée par certains pays prétextant du manque d'infrastructures au Burkina**, le ministre l'a reconnu en affirmant qu'il existe beaucoup de festivals à l'image du FESPACO. Il a relevé que ces événements ont vu le jour suite au constat d'un vide et des insuffisances du FESPACO. C'est pourquoi le ministre a invité l'ensemble des acteurs à développer des initiatives pour redynamiser le FESPACO afin qu'il puisse préserver sa notoriété et son lustre d'antan.

Evoquant **la création de l'ABCA**, Monsieur le Ministre a d'abord fait remarquer l'absence de communication et d'interaction entre les structures qui ont été supprimées et leurs missions confiées à l'ABCA. Il a soutenu que contrairement à l'opinion selon laquelle l'ABCA sera un gros outil qui aura du mal à fonctionner, elle est plutôt la matérialisation de l'attachement du Gouvernement à l'efficacité et à la cohérence de ses actions en mettant ensemble les structures. Il a annoncé l'ambition du Gouvernement de prendre en charge de formation à travers l'ISIS afin de permettre aux étudiants d'être professionnels pour réaliser des œuvres de qualité.

Concernant **"l'universitation" des diplômés de l'ISIS**, le Ministre a affirmé que c'est un processus qui concerne également d'autres centres de formation tel que l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) et l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) et qui est piloté au niveau d'autres départements ministériels. Il a relevé qu'une réflexion est en cours et prendra en compte tous les paramètres avant l'opérationnalisation de cette "universitation".

### **4.3. Le vote**

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

Avant de lever la séance, Son Excellence Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition (ALT) a félicité Monsieur Pingwendé Gilbert OUEDRAOGO, Ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme, Porte-parole du Gouvernement pour sa nomination et lui a souhaité plein succès dans sa mission.

Il a, par ailleurs, relevé que les députés partagent, avec le Gouvernement, la même mission pour le même objectif mais en jouant des rôles différents. Pour illustrer son propos, il a relevé que 156 amendements ont été apportés au projet de loi suite à un travail fait par le Gouvernement et l'Assemblée législative de transition.

Il a invité les hôtes du jour de l'ALT à assister au travail dans les commissions pour connaître le véritablement travail d'échanges et de co-construction de la loi car celui qui se fait à l'hémicycle est l'aboutissement d'un long processus de discussion entre le Parlement et le Gouvernement.

Monsieur le Président a enfin souligné que la construction d'un pays se fait par la manière dont on communique et par les valeurs que l'on laisse passer dans les images et dans les sons. Il a précisé que nos enfants de demain, notre peuple de demain dépendent de notre discours qu'ils écoutent et des images qu'ils regardent aujourd'hui. De ce fait, il a encouragé monsieur le ministre à travailler à ce que nous ayons un cinéma qui véhicule nos valeurs.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le lundi 23 décembre 2024 à 09 heures et sera consacrée à l'examen du projet de loi des finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 14 heures 56 minutes.

Ouagadougou, le 20 décembre 2024

Le Président



**Dr Ousmane BOUGQUMA**  
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



**Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*